REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2018

Etaient présents :
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 32
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Madame Maylis DEL PIANTA a été désignée Secrétaire de séance.

3 - BUDGET PRINCIPAL – EXONERATIONS DU VERSEMENT TRANSPORT

Madame Maylis DEL PIANTA expose que, par délibération en date du 27 juin 2018, le conseil municipal a décidé d'exonérer du versement transport les associations entrant dans le champ d'application de l'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales et a défini les modalités relatives au cadre d'attribution de cette exonération.

De plus, aux termes de cette délibération, diverses associations ont été exonérées à compter du 1er janvier 2019, sous réserve qu'elles produisent leur décret de reconnaissance d'utilité publique ou un certificat d'affiliation à un organisme reconnu directement d'utilité publique.

Parmi ces associations, seule l'Association d'Hospitalisation à domicile Béarn-Soule ne peut bénéficier de cette exonération car elle n'est pas affiliée à un organisme reconnu d'utilité publique.

Il est précisé par ailleurs que l'Association Santé Services Oloron, dont le siège est à OLORON SAINTE-MARIE – 12 ter, avenue du IV septembre, avait également sollicité une exonération. Les justificatifs produits par cette association ont permis de constater son éligibilité à cette exonération conformément aux critères fixés.

Ainsi, les associations entrant dans le cadre de l'exonération du versement transport sont les suivantes :

- **Association Soutien et Assistance à Domicile** – Rue de l'Union - 64400 – OLORON-STE-MARIE / SIRET : 353.958.762.00018
- **CAPA HENRI LACLAU** – Rue de la Pistole – 64400 – OLORON-STE-MARIE SIRET : 775.638.315.00017
- **CAPA CAMOU** – 38, rue Camou – 64400 – OLORON-STE-MARIE SIRET : 775.638.315.00025
- **Aide et Intervention à Domicile Béarn et Soule** – 47, avenue des Lilas – 64000 – PAU / SIRET : 782.357.792.00012
- **Centre Social LA HAUT** – 25, place Saint-Pierre – 64400 – OLORON-STE-MARIE / SIRET : 325.267.904.00010
- **Centre Social LA HAUT** – Rue Jean Mermoz – 64400 – OLORON-STE-MARIE / SIRET : 325.267.904.00044
- **FONDATION POMME** – 46, place Gambetta – 64400 - OLORON-STE-MARIE SIRET : 782.328.926.00012
- **Santé Services Oloron** – 12 ter, avenue du IV septembre – 64400 - OLORON-STE-MARIE / SIRET : 349.498.139.00048

M. Hervé LUCBÉREILH, M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Ing-On TORCAL, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET ne participent pas au vote.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **ARRETE** la liste des associations exonérées de versement transport à compter du 1er janvier 2019 telle qu'elle figure ci-avant.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 octobre 2018.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Hervé LUCBÉREILH

AFFICHE LE 29/10/2018

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 26/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/10/2018